



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



# RÉUNION DE PRÉSENTATION AUX REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DES PRINCIPES DE L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE POLITIQUE VOYAGE

13 Juin 2024

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



# Contexte

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- La nécessité d'accélérer la décarbonation du secteur des transports à été rappelée par la **loi n° 2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités**.
- La **circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023** relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État liste un certain nombre de mesures visant à **réduire l'impact environnemental de la politique voyage du ministère** (recours accru au distanciel, report de la voiture et de l'avion vers le train...)
  - Deux objectifs principaux à retenir : -20/30% de trajets avion en 2024/2027 et -20/30% de réduction des frais de déplacements en 2024/2027, par rapport à 2019
- Cette instruction présente la logique à suivre par les services dans la définition et la mise en œuvre de leur politique voyage. En favorisant le recours au distanciel et aux mobilités durables, elle vise à **réduire les coûts et l'impact carbone liés aux déplacements temporaires des agents**.



# Inclusion de l'enjeu écologique dans la politique voyage

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- **Priorité au distanciel** pour les réunions et certaines formations (objectif 50%).
- **Le recours prioritaire au train et aux mobilités douces**
  - **Report systématique de l'avion vers le train** pour les trajets (aller simple) de moins de 4 heures.
- **Recours aux mobilités douces** pour les trajets entre la gare / l'aéroport d'arrivée et la destination finale.
- **Autorisation préalable du chef de service pour utiliser l'avion ou la voiture.**



# Conditions de déplacement et d'hébergement

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Précision des **conditions ouvrant la voie à un surclassement** (sur autorisation du chef de service):
  - ⇒ **En train** *trajet simple de 4 à 6 heures, indisponibilité de l'offre de seconde classe, contraintes physiques*
  - ⇒ **En avion** *trajet simple de plus de 7 heures pour une mission de moins de 7 jours, contraintes physiques*
- Précision des **destinations pour lesquelles il est obligatoire de souscrire à une assurance multirisque:**  
*Pays hors espace Schengen + Mayotte, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française*
- Politique hébergement: Rappel de la **nécessité d'éviter les locations proposées par des particuliers.**